

Connaissez-vous cette espèce exotique envahissante?

LA CHÂTAIGNE D'EAU

Trapa natans



Photo: Benoît Courteau
Bulle: E. Drouin, CIME Haut-Richelieu

Surveillez votre jardin!

La châtaigne d'eau : un tapis flottant à perte de vue

Annuelle à feuilles flottantes

Hauteur: hors de l'eau, quelques centimètres

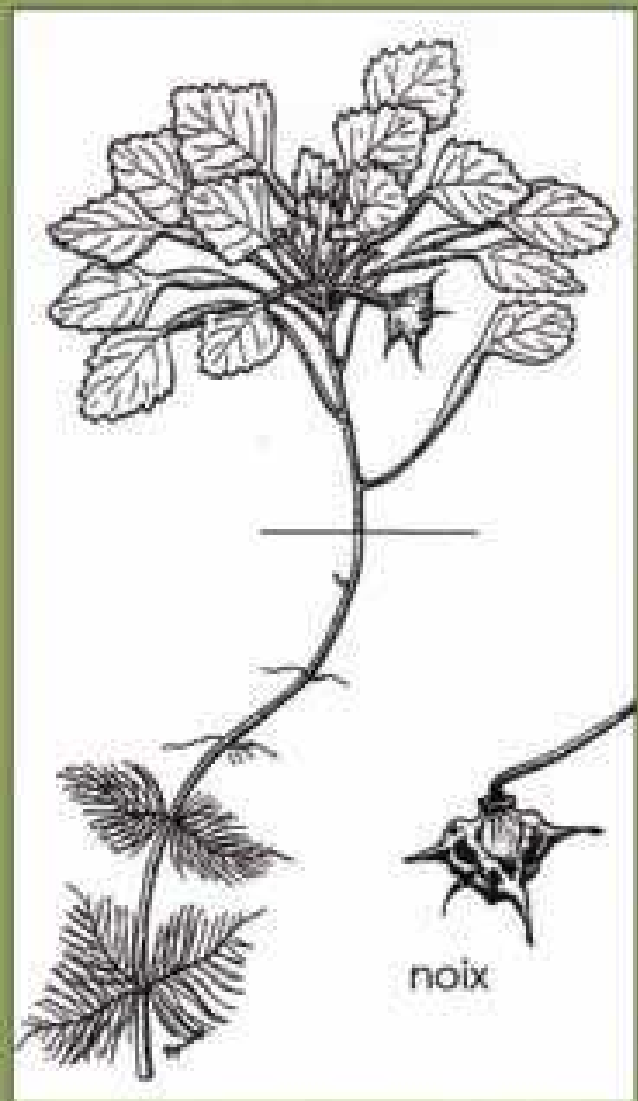
Longueur: tige submergée à longueur variable

Fleurs: petites, blanches, solitaires, à quatre pétales; floraison en début d'été

Feuilles flottantes: forme de losange ou de triangle aux bords dentelés, charnues, vert pâle à foncé, brillantes, chargées en air (flotteur) et formant une rosette à la surface de l'eau

Feuilles submergées: forme de plume, s'enroulant autour de la tige

Fruits: petites noix noires, 2 ou 4 cornes épineuses pointues



Dessin: Crow, G. E. and C. B. Hellquist. 1983. Aquatic Vascular Plants of New England. Part 6. Trapaceae, Haloragaceae, Hippuridaceae. New Hampshire Agric. Experiment Station Bull. 524.

Historique^{1,2}

La châtaigne d'eau est originaire des régions tempérées de l'Asie et de l'Europe. Elle a été introduite à des fins ornementales pour les jardins d'eau, à la fin du 19^e siècle, dans le nord-est des États-Unis. Ce n'est qu'en 1940 qu'elle est apparue dans la partie sud du lac Champlain. Aujourd'hui, on la trouve également dans plusieurs autres états américains avoisinants. Au Québec, elle a été aperçue pour la première fois en 1998 à la rivière du Sud, un affluent de la rivière Richelieu.

Aujourd'hui^{1,2}

Au Québec, l'invasion de la châtaigne d'eau a été spectaculaire à la rivière du Sud. En quelques années seulement, la châtaigne a recouvert la rivière d'une rive à l'autre sur une dizaine de kilomètres. Les efforts d'éradication du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec réalisés en collaboration avec Canards Illimités Canada et le Centre d'interprétation du milieu écologique du Haut-Richelieu, depuis 2000, ont réussi à limiter sa propagation et réduit de façon drastique son abondance dans les sites infestés. Cependant, une surveillance et une poursuite des activités d'éradication demeurent nécessaires au cours des prochaines années.

Impact et propagation^{1,2}

L'épais tapis flottant généré par cette plante envahissante empêche la végétation indigène de proliférer et nuit à la faune locale en créant, à certains moments, un déficit en oxygène dans la colonne d'eau. En perturbant le milieu où elle s'implante, elle occasionne des pertes de diversité biologique. De plus, la châtaigne d'eau rend impraticables plusieurs activités récréatives telles la navigation, la pêche, la chasse, la natation, etc.

Un plan de châtaigne d'eau produit une quinzaine de rosettes et chaque rosette produit une quinzaine de noix. De toute évidence, sa croissance est exponentielle! Par ailleurs, les semences peuvent subsister jusqu'à 11 ans au fond de l'eau. Ces caractéristiques, ajoutées à l'absence d'ennemi naturel, font de cette plante une redoutable compétitrice des milieux aquatiques.

Pour plusieurs la culture et la commercialisation de la châtaigne d'eau devraient être strictement interdites au Canada. Cette plante représente une réelle menace, non seulement pour nos plans d'eau, mais aussi pour l'intégrité globale des écosystèmes aquatiques vulnérables et pour la qualité de vie de la population. Il est urgent d'agir.

Espèces alternatives

Voici quelques suggestions de plantes pour réaliser des aménagements écologiques.

Nymphaea tuberosa



Photo Caroline Savage,
Environnement Canada

Nymphaea odorata



Photo: Aqualys

Nuphar variegatum



Photo: Caroline Savage,
Environnement Canada

Références

1. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Chronique environnementale: La châtaigne d'eau envahit la rivière du Sud,
www.mddep.gouv.qc.ca/chronique/2001/sept-oct/010921_chataigne.htm
2. Environnement Canada, Infos Saint-Laurent: La châtaigne d'eau,
www.qc.ec.gc.ca/CSL/inf/inf003_002_f.html

Vous pouvez aider à prévenir la prolifération de la châtaigne d'eau!

Voici quelques conseils

- Évitez de transplanter la châtaigne d'eau dans votre jardin d'eau.
- Choisissez et cultivez plutôt des espèces non envahissantes.
- Si la châtaigne d'eau est déjà présente dans votre jardin d'eau, détruisez-la! Assurez-vous de prélever l'ensemble des noix qui ont pu tomber dans le fond de votre jardin aquatique. Ne les jetez pas dans la nature et redoublez de prudence si vous habitez près d'un cours d'eau.
- Surveillez la zone colonisée au cours des prochains mois et années et répétez les opérations si nécessaire. Il est fort probable que la châtaigne repousse grâce aux graines ou aux fragments de plantes encore présents au fond du jardin d'eau.
- Évitez de composter ces plantes; il est préférable d'en disposer de manière définitive (séchage, feu, etc.).
- Vérifiez et nettoyez la machinerie et les outils après être intervenu dans un secteur infesté.
- De plus, si vous circulez sur et/ou en bordure des plans d'eau, n'oubliez pas de nettoyer canots, bateaux, moteurs, remorques et véhicules tout terrain avant de changer d'endroit.
- Protégez l'environnement, car ces plantes s'installent souvent dans des milieux altérés par les activités humaines (remblayage, creusement, enrichissement en nutriments, etc.).

D'autres espèces frappent à nos portes...
Ouvrez l'œil!

Réalisation :

Avec la participation financière de :



514 396-3333
www.glu.org



1 800 214-1214
www.nature-action.qc.ca

